

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-181
Occupation du domaine public
Place Jaques Garcia

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Corentin BELORGEY;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Corentin BELORGEY est autorisé à réserver les deux places de stationnement proches de la rue Piron, face à l'hôtel de ville, du vendredi 28 août à 18h00 au dimanche 30 août 2026 à 18h00, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies par le service LESRA et mises en place par Monsieur Corentin BELORGEY qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Monsieur Corentin BELORGEY, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.